

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU GYMNASE
Marie-Claire RESTOUX**

▲▲▲
**Siège Social : MAIRIE
SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS
86230**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU GYMASE**



**Séance du
Lundi 22 mars 2010**

Etaients présents : les délégués de la Commune de :

SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS	M. BOULAS Jacques M. FROGER Etienne Mme RAPIN Jeannine
ANTRAN	Mme GIRARD Valérie
LEIGNE-SUR-USSEAU	Mme PREVOST Chantal Mme TRIPART Brigitte
MONDION	Mme TRAUMAT Elodie Mme PICAULT Alette
SAINT-CHRISTOPHE	Mme GRIGNON Sophie M. THIOULET Patrick
SERIGNY	M.BENOIT Christophe Mme BERTHELOT Jocelyne
USSEAU	M. HAMOIR Michel
VAUX SUR VIENNE	Mme DUGE Eliane Mme COSSAIS Gisèle
VELLECHES	M. BESSON Michel Mme VALENCON Marie-Paule

ABSENT MANDANT D'UN POUVOIR :M CABARET Patrick

ABSENTS :M. NAUDIN Eric

SECRETARE DE SEANCE : Mme RAPIN Jeannine

Le Président ouvre la séance et invite l'assemblée à prendre connaissance du compte-rendu de la séance du 6 mars 2009 lequel est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau de répartition des charges de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2010 dont le montant global à répartir s'élève à 30 000,00 euros. Après examen, le Comité l'approuve à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Le compte administratif de l'exercice 2009 a été présenté à l'assemblée dont le résultat net laisse apparaître un excédent de 99 504,86 €. Le Président s'est alors retiré de la salle et la doyenne de la séance, Madame PICAULT Alette, a soumis ce compte administratif au vote, lequel a été adopté à l'unanimité par le Comité du Syndicat Intercommunal.

PLACEMENT DE TRÉSORERIE

Le Président indique que le placement des fonds disponibles de trésorerie sur un compte financier arrive à terme et qu'il conviendrait de statuer sur ce dossier. Après débat, le Comité décide de renouveler ce placement d'un montant de 85 000,00 euros pour une durée de six mois..

BUDGET PRIMITIF 2010

Le compte administratif 2009 ayant été adopté, le Président invite alors l'assemblée à examiner ses propositions budgétaires pour l'exercice 2010. Le montant total de chacune des sections dont l'équilibre en recettes et en dépenses s'élève respectivement à 134 827,73 euros en section de fonctionnement et à 100 303,00 € pour la section d'investissement. Ce budget primitif est voté à l'unanimité.

Acquisition de Matériel

Le Président expose à l'assemblée que l'auto laveuse du Gymnase dont l'acquisition date de 1985 est hors service et que, compte-tenu de sa vétusté, il n'est pas envisageable de la faire réparer. Sachant qu'il est difficile de se passer de ce type de matériel, il a procédé à la consultation de fournisseurs dont les offres sont présentées en séance. Après débat, le Comité décide de retenir l'offre des Ets ARGOS COFIDAVE qui propose une auto laveuse à batterie pour un coût hors taxes de 3 818,45 €.

TRAVAUX AU GYMNASSE.

Réaménagement des vestiaires

Le Président rappelle que le projet de réaménagement des vestiaires a déjà été évoqué lors de la précédente séance et a fait l'objet d'une étude de faisabilité préparée par l'Agence Technique Départementale. Il ajoute que le projet initial de construction de vestiaires neufs n'est pas envisageable en raison du coût de l'opération beaucoup trop élevé. De ce constat, il a demandé à l'ATD une seconde étude pour un projet plus en adéquation avec les finances du Syndicat à savoir: 150 000,00 € maximum . Cette nouvelle étude de faisabilité axée sur un réaménagement des locaux existants et sur la création d'un local de rangement d'une superficie d'environ 20 m2 laisse apparaître des contraintes techniques de structures car les cloisons des vestiaires actuels sont constituées pour l'essentiel de murs porteurs du toit terrasse de ce bâtiment.

Le Président indique par ailleurs qu'à la suite d'une concertation avec les utilisateurs du gymnase, il apparaît que l'option du réaménagement intérieur de ces vestiaires ne présente pas d'obstacle particulier.

Le Président sollicite alors l'avis de l'assemblée sur ce projet et notamment en ce qui concerne les conditions de réalisation. Après débat, le Comité du Syndicat accepte le projet de réaménagement des vestiaires tel qu'il est présenté. Le président précise enfin que le Comité du Syndicat sera convié dès que le dossier de travaux aura été revu avec l'architecte et que le plan de financement sera bouclé afin de prendre position sur le lancement définitif des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite les membres du comité à signer le registre des délibérations et clôture la séance à 19h15.

Le secrétaire de Séance,
Mme RAPIN Jeannine.

Vu le Président,
Dr. Jacques BOULAS